

## Résumé du Plan proposé

### Introduction

Nous avons préparé un résumé du plan de transfert proposé entre Medical Insurance Company Designated Activity Company (« **MIC** ») et Bothnia International Insurance Company Limited (« **Bothnia** ») (le « **Plan** » ou le « **Transfert proposé** »).

MIC et Bothnia font partie, toutes les deux, du groupe de sociétés Compre.

Une copie du Plan peut être consultée à l'adresse <https://compre-group.com/notices/mic-dac>. Le Plan définit les mécanismes par lesquels l'Activité transférée sera transférée de MIC à Bothnia.

Le Plan est soumis à l'approbation de la Haute Cour d'Irlande (*High Court*) (la « **Cour** ») et est examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** ») en consultation avec l'autorité de surveillance financière Finanssivalvonta Finansinspektionen (« **FIN-FSA** ») en Finlande, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« **ACPR** ») en France et la Direction générale des assurances et des fonds de pension Dirección General de Seguros y Fondos de Pensiones (« **DGSFP** ») en Espagne.

Afin que le Transfert proposé entre en vigueur, il doit être approuvé par la Cour. Il est prévu que le Transfert proposé entre en vigueur le 30 juin 2024, ou dès que possible à une date ultérieure (la « **Date d'effet du Plan** »). Il est actuellement prévu que l'audience devant la Cour en vue de l'approbation du Plan ait lieu en juin 2024.

### L'Activité transférée

L'Activité transférée (telle que définie dans le Plan) est l'activité d'assurance de responsabilité civile médicale exercée par MIC à la Date d'effet du Plan dans la mesure où elle comprend les Polices transférées, les Actifs transférés, les Passifs transférés et les Contrats transférés (tel que chaque terme est défini dans le Plan).

### Le Transfert proposé

Le Transfert proposé ne nécessite pas le consentement des titulaires de police, mais le Plan doit être approuvé par la Cour avant que le Transfert proposé ne puisse avoir lieu. Une requête (ou demande) a été présentée par les administrateurs de MIC et de Bothnia à la Cour le [●] avril 2024, priant la Cour d'approuver le Plan. Il est prévu que cette demande soit examinée par la Cour en juin 2024 (ou à toute date ultérieure qui pourra être annoncée sur le site Internet de Compre). La Cour entendra toute personne concernée qu'elle considère avoir le droit d'être entendue (y compris tout titulaire de police tel que défini dans le Plan) et approuvera le Plan si elle estime qu'aucune objection suffisante n'a été établie.

Sous réserve de la réception de toutes les approbations réglementaires et judiciaires nécessaires par les Autorités, il est prévu que le Plan soit mis en œuvre et que le Transfert proposé prenne effet à la Date d'effet du Plan. La confirmation de la date de l'audience d'approbation devant la Cour sera publiée dans les rubriques des annonces légales de l'*Irish Independent*, de l'*Irish Examiner* et du *Financial Times* (édition internationale) ainsi que sur le site Internet de Compre à l'adresse <https://compre->

[group.com/notices/mic-dac](http://group.com/notices/mic-dac).

### **Opérations futures de Bothnia**

Les opérations futures relatives aux Polices transférées ne seront pas affectées par le Plan.

Les conditions générales s'appliquant à l'ensemble des Polices transférées demeureront inchangées à la suite du Transfert proposé. Bothnia, après la Date d'effet, mettra en œuvre et exécutera toutes les conditions générales des Polices transférées et s'en acquittera.

### **Coûts des Plans**

Tous les coûts associés au Plan seront à la charge de MIC et de Bothnia. Aucun coût ne sera supporté par les titulaires de police (tels que définis dans le Plan).

### **Droit de soulever une objection**

Si vous avez des questions ou des préoccupations à l'égard du Transfert proposé, n'hésitez pas à nous contacter :

### **Coordonnées de MIC**

Mike Walker  
13 Fitzwilliam Street Upper  
Dublin 2  
Irlande  
Adresse électronique : [mike.walker@medic-insurance.com](mailto:mike.walker@medic-insurance.com)  
Téléphone: +353 (0)1 632 1913

### **Coordonnées de Bothnia**

Caroline Hobbs  
5<sup>th</sup> Floor, 2 Seething Lane  
Londres EC3N 4AT  
Adresse électronique : [caroline.hobbs@compre-group.com](mailto:caroline.hobbs@compre-group.com)  
Téléphone : +44 202 551 6524

Veillez noter qu'en tant que titulaire de police vous avez le droit de vous opposer au Transfert proposé. Si vous souhaitez vous opposer au transfert proposé, vous avez le droit de vous rendre à la Cour le jour de l'audience au cours de laquelle l'approbation de la Cour pour le Transfert proposé sera demandée (que nous prévoyons pour [●] 2024). Les informations concernant l'heure et la date de l'audience sont indiquées ci-dessus et tout changement sera publié sur le site Internet de Compre.

Si vous souhaitez être entendu(e) à l'audience de la Requête, il vous faut :

- 1) Notifier cette intention par écrit à nos avocats Matheson LLP, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, en mentionnant la référence « ELCA 667352-10 », à l'attention d'**Elaine Long** ; et

- 2) Déposer une déclaration sous serment (*affidavit*) exposant votre objection et les preuves à l'appui de cette objection auprès du Bureau central des Four Courts : Central Office in the Four Courts, Inns Quay, Dublin 7, et signifier une copie de cette déclaration sous serment à Matheson LLP au plus tard à 17 h GMT au moins 5 jours ouvrables avant l'audience de la Cour.

**Coordonnées à utiliser avant et après la Date d'effet du Plan**

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou si vous souhaitez communiquer avec nous avant le Transfert proposé, n'hésitez pas à nous contacter.